

Optimisation du C.A.

En fonction du prix de l'œuvre d'art selon la règle de l'amortissement.

Prix de l'oeuvre	3 000 €	5 000 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Chef d'entreprise nu-propriétaire 30 %	900 €	1 500 €	3 000 €	4 500 €	6 000 €	9 000 €
Entreprise usufruitière 70 %	2 100 €	3 500 €	7 000 €	10 500 €	14 000 €	21 000 €
Amortissement prix usufruit/5	420 €/an	700 €/an	1 400 €/an	2 100 €/an	2 800 €/an	4 200 €/an
C.A. entreprise nécessaire pour amortir 100% (dans la limite de 5%)	84 000 €	140 000 €	280 000 €	420 000 €	560 000 €	840 000 €

Achat en démembrement	Achat en pleine propriété
<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'entreprise nu-propriétaire 30% = 3 000 € • Entreprise usufruitière 70% = 7 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise = 10 000 €
Dédution fiscale de l'œuvre sur 5 ans	
<p>$7\,000\text{ €} \times 1/5 = 1\,400\text{ €/an}$</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur un résultat imposable de 20 000 € l'entreprise déduira 1 400 € (mis en réserve) soit 18 600 € soumis à l'impôt. • au terme des 5 ans, il n'y a plus de déduction fiscale. • l'œuvre est exposée 7 ans dans l'entreprise. 	<p>$10\,000\text{ €} \times 1/5 = 2\,000\text{ €/an}$</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur un résultat imposable de 20 000 € l'entreprise déduira 2 000 € (mis en réserve) soit 18 000 € soumis à l'impôt. • au terme des 5 ans, l'entreprise a intégré l'œuvre dans son patrimoine en immobilisation.
In fine	
<p>l'usufruit est éteint. l'œuvre appartient au chef d'entreprise</p>	<p>l'œuvre appartient à l'entreprise</p>